

NOTA



Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le



ID : 003-210301388-20250120-AV8MAITRANCHOP1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**DATE DE
CONVOCAION
16 JANVIER 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
16 JANVIER 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 15
VOTANTS : 17**

**OBJET : AVENUE
DU 8 MAI 1945 -
RÉALISATION
TRANCHE
OPTIONNELLE 1 EN
2025.**

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion de chantier du 14 janvier 2025 portant sur les travaux de l'avenue du 8 Mai 1945, une question de la part du Département s'est posée sur la date de réalisation de la tranche optionnelle 1 (de l'allée des Sports à la rue Guillon).

Aussi, il faudrait que la tranche optionnelle 1 puisse être réalisée sur 2025, notamment pour que l'Unité Territoriale Technique (UTT) puisse conserver les crédits affectés à la reprise de la couche de roulement, ce qui permettrait une très légère interruption de chantier après la phase en cours et après la réalisation d'une couche de roulement de ces 2 tranches aux environs de la mi-novembre.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un accord de principe sur la réalisation de cette tranche optionnelle en 2025 conditionnée à l'affectation des crédits correspondants dans l'AP/CP votée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 lors du vote du Budget Supplémentaire, le 26 mai 2025.

.../...

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réalisation de la tranche optionnelle 1 en 2025 sous réserve que l'affectation des crédits correspondants soit réalisée lors du vote du Budget supplémentaire le 26 mai 2025.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 JAN. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

21 JAN. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

